



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Au paragraphe 13 de sa résolution [2588 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de faire un nouveau point sur les progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux principaux objectifs de référence définis dans la déclaration de son président en date du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)). Ces objectifs de référence ont été établis pour permettre au Conseil de déterminer dans quelle mesure l'embargo sur les armes venait étayer les éléments pertinents de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de la gestion des armes et munitions. Dans la présente lettre, je fais le point sur les progrès accomplis au regard des cinq principaux objectifs de référence depuis ma lettre datée du 15 juin 2021 ([S/2021/573](#)).

Une équipe d'évaluation du Secrétariat s'est rendue en République centrafricaine du 11 au 15 avril 2022. La présente lettre rend compte des consultations ayant eu lieu entre l'équipe du Secrétariat et les autorités centrafricaines, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Groupe d'experts sur la République centrafricaine¹, la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, la mission d'observation de l'Union africaine en République centrafricaine, la Banque mondiale, la communauté diplomatique basée à Bangui et la société civile en République centrafricaine, notamment des groupes de femmes.

Comme suite aux demandes formulées par les autorités centrafricaines et en reconnaissance des progrès accomplis par celles-ci au regard des objectifs de référence, le Conseil de sécurité a ajusté les mesures d'embargo sur les armes à plusieurs reprises, la dernière fois à la suite de ma lettre du 15 juin 2021. Dans sa résolution [2588 \(2021\)](#), il a encore assoupli les mesures imposées au Gouvernement centrafricain, décidant que les procédures d'approbation mises en place dans le cadre de l'embargo ne s'appliquaient plus aux livraisons de mortiers de 60 mm et 82 mm et de munitions spécialement conçues pour ces armes, ni à la fourniture d'une assistance connexe, destinés aux forces de sécurité centrafricaines, dont les services publics civils chargés du maintien de l'ordre. Les autorités nationales peuvent également continuer de recevoir des armes et des munitions de plus gros calibre, sous réserve de

¹ Trois membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine ont été nommés par le Secrétaire général le 18 avril 2022 (voir [S/2022/329](#)), après l'expiration du mandat du précédent Groupe d'experts, le 31 août 2021. Un quatrième expert a été nommé le 1^{er} juin 2022 (voir [S/2022/451](#)).



l'approbation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine.

Depuis ma lettre du 15 juin 2021, le Gouvernement centrafricain², des États de la région³, des organisations régionales⁴ et des organisations de la société civile centrafricaine⁵ ont continué de réclamer la levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement, estimant que l'embargo empêche toujours les forces armées nationales et les forces de sécurité intérieure de la République centrafricaine d'acquiescer le matériel qu'il leur faut pour combattre les groupes armés.

Le Comité continue de jouer un rôle essentiel dans la gestion des dérogations à l'embargo sur les armes. Depuis l'imposition de ce dernier le 5 décembre 2013, le Gouvernement centrafricain a présenté au Comité 22 demandes de dérogation et 21 notifications. Le Comité a reçu en tout 73 demandes de dérogation et 120 notifications émanant d'États Membres et d'organisations internationales, notamment de la MINUSCA, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Union européenne. À ce jour, il a approuvé toutes les demandes de dérogation qui lui ont été présentées dans le cadre de l'embargo sur les armes. Cela porte le nombre total d'armes et de cartouches approuvées par le Comité depuis décembre 2013 à quelque 20 746 armes et 29 354 629 cartouches⁶. Les forces armées nationales restent le principal destinataire des livraisons d'armes et de munitions, suivies par les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie). Le Président et les membres du Comité se sont rendus en République centrafricaine du 11 au 15 octobre 2021. Comme lors des visites précédentes du Comité, le Président et les membres du Comité se sont entretenus avec des représentants du Gouvernement sur la situation dans le pays et le régime de sanctions, notamment sur l'embargo sur les armes.

Dans les sections ci-après, je fais le point sur les progrès enregistrés au regard des cinq principaux objectifs de référence depuis ma lettre du 15 juin 2021. Les progrès accomplis par les autorités centrafricaines doivent être analysés à la lumière des faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité survenus dans le pays, ainsi que de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Comme je l'explique en détail dans les rapports d'étape que j'établis régulièrement à l'intention du Conseil de sécurité, le plus récent étant le document paru sous la cote [S/2022/119](#), les efforts visant à faire avancer le processus de paix se

² Aux séances du Conseil de sécurité tenues respectivement les 18 octobre 2021 et 22 février 2022, le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, et la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger, Sylvie Valérie Baipo Temon, ont réitéré l'appel lancé par leur pays en faveur de la levée de l'embargo sur les armes (voir respectivement [S/PV.8882](#) et [S/PV.8971](#)).

³ À la séance que le Conseil a tenue le 22 février 2022, le Représentant permanent du Gabon, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité (Gabon, Ghana et Kenya), a souligné la nécessité de lever l'embargo sur les armes (voir [S/PV.8971](#)). Il avait également appelé à la levée de l'embargo sur les armes à la séance tenue par le Conseil le 7 février 2022 (voir [S/PV.8962](#)).

⁴ À une séance que le Conseil de sécurité a tenue le 23 juin 2021, le Président par intérim de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a rappelé que mandat lui avait été donné ainsi qu'au Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour effectuer les démarches auprès du Conseil de sécurité, respectivement, au nom des États et des peuples des deux sous-régions en vue de la levée de l'embargo sur les armes. À cette séance, le Représentant du Congo a donné lecture d'un message transmis par le Président de son pays, lequel assure la présidence de la CEEAC, demandant au Conseil de lever l'embargo sur les armes (voir [S/PV.8802](#)). Le 22 février 2022, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a réitéré la demande formulée par le Président de la Conférence de lever l'embargo sur les armes (voir [S/PV.8971](#)).

⁵ Le 18 octobre 2021, à une séance du Conseil de sécurité, la présidente du Conseil national de la jeunesse centrafricaine a demandé au Conseil de lever l'embargo sur les armes (voir [S/PV.8882](#)).

⁶ Soit 2 540 armes de plus depuis juin 2021 (voir [S/2021/573](#)) ; aucune notification n'a été reçue au cours de cette période concernant des cartouches.

sont poursuivis avec l'adoption par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le 16 septembre 2021, de la Feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine visant à revitaliser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu en 2019, suivie par un cessez-le-feu unilatéral déclaré par le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, le 15 octobre 2021. Les tensions politiques entourant l'organisation du dialogue républicain ont nui à la progression de l'application de l'Accord politique et de la Feuille de route conjointe. Les affrontements militaires se sont poursuivis entre les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement et les forces de défense nationale et de sécurité intérieure soutenues par des agents de sécurité déployés bilatéralement et d'autres membres du personnel de sécurité.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence A

L'objectif de référence A porte sur les progrès faits dans la mise en œuvre effective, par le Gouvernement centrafricain, dans la limite des ressources budgétaires disponibles, du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, en particulier en ce qui concerne la réinsertion socioéconomique des anciens membres de groupes armés et l'intégration de ceux dont les antécédents ont été vérifiés dans tous les corps habillés⁷.

Depuis ma lettre du 15 juin 2021, le Gouvernement a continué l'action menée pour appliquer le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement dans un contexte difficile marqué par la poursuite des affrontements armés opposant les forces de défense nationale et de sécurité intérieure et les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. L'unité nationale chargée de l'exécution du programme a continué de centrer ses efforts sur les groupes armés qui sont restés attachés à l'Accord politique, ainsi que sur les factions ou éléments dissidents qui s'étaient dissociés de la Coalition des patriotes pour le changement et avaient exprimé leur volonté de rejoindre le programme national. Cette approche a été avalisée officiellement par le Président lors de la réunion tenue le 18 août 2021 par le Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale. De septembre 2021 à février 2022, des missions gouvernementales avancées de haut niveau dirigées par le ministère chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, ainsi que du suivi de l'Accord politique se sont rendues à Bambari, Bangassou, Besson, Bria, Mobaye, Obo et Zémio pour mobiliser les communautés locales et évaluer si les combattants étaient prêts à intégrer le programme.

Depuis ma précédente évaluation, des opérations de désarmement et de démobilisation ont été menées dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham, de l'Ombella-Mpoko et de la Vakaga, ainsi qu'à Bangui. Les principales activités menées pendant cette période ont eu lieu entre septembre 2021 et juin 2022 et ont permis de désarmer et de démobiliser 803 combattants, dont 20 femmes, et de collecter 392 armes de guerre, 318 grenades et autres engins non explosés, et 18 013 cartouches. En tout, 3 826 combattants, dont 219 femmes, sur le nombre initialement prévu dans le document du programme national de 2017, qui était de 5 000 combattants au niveau national, ont été désarmés et démobilisés depuis le lancement officiel du programme national en décembre 2018⁸. Toutes et tous

⁷ Voir [S/2020/622](#) pour les données relatives au programme, notamment le nombre d'ex-combattants et d'enfants à désarmer, à démobiliser, à réintégrer et à rapatrier, ainsi que le budget et les sources de financement nécessaires.

⁸ Quatre cent trente-huit autres combattants, dont 18 femmes, ont été désarmés et démobilisés au cours du programme pilote mené en 2017. Parmi eux, 198 ex-combattants, dont 18 femmes, ont

ont fait l'objet d'un contrôle et ont reçu l'indemnité de réinsertion de trois mois. En tout, 2 699 armes de guerre (individuelles et collectives), 2 046 grenades et autres engins non explosés et 131 815 cartouches ont été collectés.

Lors d'un état des lieux fait en septembre 2021, l'unité nationale chargée de l'exécution du programme et les partenaires internationaux ont estimé qu'il restait à désarmer et à démobiliser 4 000 combattants de groupes armés, dont la moitié était affiliée à la Coalition des patriotes pour le changement, le reste étant des combattants toujours attachés à l'Accord politique. On estime aujourd'hui qu'après les activités de désarmement et de démobilisation menées entre septembre 2021 et mai 2022 il reste à désarmer et à démobiliser quelque 3 000 combattants.

Les activités de réintégration socioéconomiques se sont également poursuivies. Elles sont financées par la Banque mondiale dans le cadre du projet de réintégration des ex-combattants et mises en œuvre par l'unité nationale chargée de l'application du programme, par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, à savoir l'Organisation internationale pour les migrations et l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (une organisation non gouvernementale internationale). Après un démarrage lent dû à divers facteurs, dont la pandémie de COVID-19 et les difficultés rencontrées dans le processus de sélection des ex-combattants en vue de leur intégration dans les forces armées nationales ou les unités spéciales mixtes de sécurité, le rythme des activités de réintégration socioéconomique s'est accéléré, ce qui a permis de réduire considérablement les délais entre la démobilisation des combattants et le début de leur réintégration.

Au 1^{er} juin 2022, la réintégration socioéconomique de 1 041 ex-combattants, dont 56 femmes, avait été menée à bien : 428 ex-combattants, dont 29 femmes, dans le nord-est du pays (Bria, Léména et Ndélé) et 613 ex-combattants, dont 27 femmes, dans le nord-ouest du pays (Beloko, Besson, Bouar, Bozoum, Dilapoko, Kouï, Ndim et Paoua). En outre, au 1^{er} juin 2022, 938 ex-combattants, dont 96 femmes, étaient inscrits à une formation professionnelle en vue de leur réintégration socioéconomique (sur un objectif de 1 346) : 592 ex-combattants, dont 43 femmes, dans le nord-est du pays (Birao, Bria, Kaga Bandoro et Mbrès) et 346 ex-combattants, dont 53 femmes, à Bangui⁹. La formation professionnelle qui avait débuté le 19 avril 2022 et qui concernait 128 ex-combattants à Ouanda Djallé a été suspendue en raison de menaces d'attaques par des groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. On a recensé 675 autres ex-combattants, dont 17 femmes, qui devraient bénéficier d'une réintégration socioéconomique : 420 ex-combattants, dont 3 femmes, dans le nord-est du pays (Am Dafok, Boromata, Bria, Sikikédé et Tiringoulou), 198 ex-combattants, dont 8 femmes, dans le nord-ouest du pays (Bossebele et Markounda), et 57 ex-combattants, dont 6 femmes, à Bangui.

Comme indiqué dans mes précédentes lettres, le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement a été presque entièrement financé par des donateurs internationaux¹⁰. Je me félicite de la décision prise par les États-Unis d'Amérique de prolonger jusqu'en mars 2023 leur subvention destinée à financer les activités de démobilisation et de désarmement, afin de compléter le soutien apporté par la MINUSCA. Je me félicite également de la décision prise par la Banque mondiale de prolonger jusqu'en juin 2023 son financement actuel du projet de réintégration des ex-combattants, ainsi que de sa volonté de fournir un financement supplémentaire destiné à de nouveaux projets en faveur de la stabilisation et de la

été préparés en vue d'une réintégration socioéconomique tandis que 232 autres, dont 6 femmes, ont été intégrés dans les forces armées (voir S/2019/609).

⁹ Dont 58 ex-combattants, y compris 2 femmes, originaires de Bangui, qui avaient été démobilisés lors des opérations ayant eu lieu à Bouar en novembre 2019.

¹⁰ Voir S/2020/622 et S/2021/573.

gouvernance au-delà de juin 2023. Cela dit, le financement que la Banque mondiale fournit actuellement sera probablement épuisé avant qu'elle n'en octroie un nouveau et il est insuffisant pour faire bénéficier du programme national à tous les combattants qui doivent encore être désarmés et démobilisés. Je demande aux autorités nationales de redoubler d'efforts pour éviter que les activités de réintégration manquent de financement et je demande de nouveau aux partenaires internationaux de la République centrafricaine de continuer d'apporter leur concours à cet important programme. Les autorités nationales ont également informé l'équipe d'évaluation que le soutien des partenaires internationaux serait nécessaire en vue de désarmer, de démobiliser et de réintégrer un petit nombre de combattants de l'Armée de résistance du Seigneur dans l'est du pays.

Au cours de sa visite, l'équipe d'évaluation du Secrétariat n'a reçu aucune information factuelle sur le statut des unités spéciales mixtes de sécurité établies conformément à l'Accord politique¹¹. Compte tenu des difficultés persistantes dont j'ai fait état dans ma lettre du 15 juin 2021, les autorités nationales ont indiqué qu'il était nécessaire de réfléchir à l'avenir de ces unités. Si celles-ci venaient à être démantelées, il serait essentiel de trouver une solution de réintégration durable pour leurs membres.

Selon les informations fournies par les autorités nationales, depuis novembre 2020, entre 222 et 297 ex-combattants ont été intégrés dans les forces armées nationales et les forces de sécurité intérieure¹². Aucun autre ex-combattant ne semble avoir été intégré depuis cette date. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la mise en place d'une commission chargée d'harmoniser les grades, prévue dans l'Accord politique, pour faciliter l'intégration des ex-combattants et la réincorporation d'anciens membres des forces armées nationales qui avaient rejoint des groupes armés.

L'efficacité du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement dépend de plusieurs facteurs, notamment la volonté réelle des groupes armés, y compris ceux qui ont rejoint la Coalition des patriotes pour le changement, de s'investir pleinement dans le processus, ainsi que la sûreté et la sécurité physique des combattants désarmés et démobilisés. Au cours de la période considérée, au moins 16 de ces ex-combattants ont été détenus arbitrairement à Bria par les forces armées nationales et d'autres agents de sécurité¹³. L'efficacité du programme dépend également de la volonté manifestée par les autorités nationales de régler les questions en suspens et de pérenniser le programme national en faisant preuve d'un engagement politique, dans le cadre de l'Accord politique et de la Feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine. Pour que le programme soit efficace, il faudra aussi faire en sorte que les mesures de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement continuent de s'inscrire dans un cadre national unique et empêcher toute initiative parallèle susceptible de saper ces efforts. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 25 juin 2021, le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a relevé qu'en réaction à la tentative de

¹¹ Le concept initial concernant les unités spéciales mixtes de sécurité prévoyait la mise en place, pour une période initiale de transition de 24 mois, d'une force de 2 000 membres, dont 660 seraient déployés dans chacune des trois zones de défense situées en dehors de la zone autonome de Bangui, afin de protéger la population civile, de renforcer l'ordre public, de sécuriser les couloirs de migration saisonnière ou de surveiller les sites miniers ; 60 % d'entre eux seraient issus des groupes armés et les autres viendraient des forces armées nationales et des forces de sécurité (voir S/2019/609).

¹² En tout, 232 ex-combattants, dont 6 femmes, avaient été intégrés au préalable dans les forces armées dans le cadre du programme pilote de désarmement, de démobilisation et de réintégration de 2017 (voir S/2019/609).

¹³ Voir S/2022/119, par. 33.

coup d'État perpétrée en décembre 2020 par la Coalition des patriotes pour le changement, des membres du Gouvernement et des forces de sécurité avaient recruté ou instrumentalisé des membres de groupes armés¹⁴.

Parallèlement au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre des programmes de réduction de la violence communautaire soutenus par la MINUSCA, en partenariat opérationnel avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ces projets ciblent les éléments affiliés à des groupes armés qui ne répondent pas aux conditions requises pour être admis à participer au programme national, les jeunes enclins à la violence et présentant un risque élevé d'être recrutés par des groupes armés, ainsi que d'autres membres de la communauté, l'accent étant mis sur les femmes. Depuis ma lettre du 15 juin 2021, ces programmes se sont poursuivis à Bangui, Bangassou, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga Bandoro et d'autres ont été lancés à Birao et Ndélé. Au 1^{er} juin 2022, 5 799 personnes, dont 2 466 femmes, participaient à des projets de réduction de la violence communautaire se déroulant à Bangui et dans les sept sites de terrain susmentionnés : il peut s'agir de formation professionnelle, d'activités permettant aux bénéficiaires de percevoir un revenu de base, d'actions de sensibilisation à la cohésion sociale ou de projets communautaires « travail contre rémunération ». Depuis le lancement, fin 2015, des programmes de réduction de la violence communautaire, plus de 30 000 personnes (dont 30 % de femmes) ont participé à ces programmes dans tout le pays, ce qui a également permis de collecter 587 armes de guerre, 14 127 armes artisanales, 27 836 cartouches et 827 engins non explosés. Les autorités nationales ont souligné à l'équipe d'évaluation du Secrétariat qu'il fallait une meilleure coordination, sous l'égide du ministère chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, entre les organisations internationales et non gouvernementales qui mettent en œuvre des programmes du même ordre, afin d'en optimiser l'efficacité et de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins recensés dans tout le pays.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence B

L'objectif de référence B porte sur l'établissement d'un document de planification détaillant les besoins des autorités nationales concernant les installations de stockage d'armes et de munitions, ainsi que la formation des membres des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure, et la vérification de leurs antécédents, afin d'assurer la gestion des armes et munitions et des installations de stockage.

Dans le document de planification qu'il avait établi en 2019, le Gouvernement estimait qu'à l'horizon 2023 il aurait besoin de 295 installations pour y stocker 28 826 armes et au moins 9 492 562 cartouches, et évaluait à 1 180 le nombre total de membres du personnel ayant été formés et dont les antécédents auraient été vérifiés, qui seraient chargés du stockage et de la gestion de ces armes et munitions¹⁵. Au cours de la visite, les autorités nationales ont indiqué que leurs besoins prévisionnels en installations de stockage et de gestion des armes et des munitions avaient évolué depuis la flambée de violence enregistrée fin 2020, due aux groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. Toutefois, à ce jour, le Gouvernement n'a pas précisé ses nouveaux besoins prévisionnels.

Au cours de la période considérée, la MINUSCA a remis en état, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, 13 installations supplémentaires de stockage d'armes et de munitions à Boali, Bocaranga, Bossangoa, Bouar, Bria, Dekoa

¹⁴ Voir S/2021/569, sect. IV.

¹⁵ Voir S/2019/609.

et Sibut. Douze ont déjà été remises aux autorités nationales. Si le dépôt régional de munitions de Bouar a été remis aux autorités nationales, il n'est pas encore utilisé par les forces de défense nationale.

Le Service de la lutte antimines/la MINUSCA a également mis à la disposition des autorités nationales 14 installations de stockage temporaires (ou « kits »), qui sont situées à Bambari, Bangassou, Bangui, Berbérati, Berengo, Boali, Bocaranga, Bossangoa, Bria, Dekoa, Mongoumba, Nola, Paoua et Sibut. Ces 14 installations comprennent en tout 60 conteneurs : 32 pour le stockage des armes et 28 pour le stockage des munitions. Chaque conteneur destiné au stockage des armes a une capacité de 120 armes (armement moyen d'une compagnie), ce qui porte la capacité totale de stockage à environ 3 840 armes.

Depuis mars 2021, le Service de la lutte antimines/la MINUSCA a formé 28 membres supplémentaires des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure à la gestion des armes et des munitions. Dix ont reçu une formation de magasinier (munitions) et 18 une formation de magasinier (armes). Cela porte à 388 le nombre total de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure formés à la gestion des armes et des munitions depuis 2014.

Il ressort de visites d'assurance de la qualité des installations de stockage des forces de défense nationale à Bangui, effectuées récemment par la MINUSCA avec les autorités nationales, qu'il y a un manque de personnel qualifié dans les armureries, en raison d'un taux élevé de rotation¹⁶. Lors de sa visite au Camp Kassaï, à Bangui, l'équipe d'évaluation du Secrétariat a également observé que les munitions et les explosifs n'étaient pas tous stockés correctement, ce qui représentait un risque pour la sécurité de l'ensemble du personnel présent sur le site. Au cours de la visite, les autorités nationales ont reconnu qu'elles continuaient de rencontrer des difficultés pour mettre à profit les membres du personnel ayant été formés, ce qui a été attribué en partie au manque de perspectives de carrière que ceux-ci pouvaient avoir dans la gestion des armes et des munitions. Les autorités nationales espèrent que d'autres réformes en cours au sein des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie), comme l'informatisation de la gestion des ressources humaines, permettront une meilleure gestion du personnel s'agissant des carrières, des promotions et des mutations. En attendant, je demande aux autorités nationales de déployer des membres du personnel formés à la gestion des armes et des munitions dans ces installations de stockage et de ne pas les employer à d'autres fins.

Depuis ma lettre du 15 juin 2021, le Gouvernement n'a pas encore établi, dans les forces armées nationales et les forces de sécurité intérieure, de procédure normalisée d'habilitation des membres du personnel chargés de la gestion des armes et des munitions, qui comporterait notamment une vérification des antécédents. Au cours de la visite d'évaluation du Secrétariat, les autorités nationales ont indiqué que, dans l'intervalle, la procédure standard de vérification des antécédents actuellement en vigueur dans les forces armées nationales devait être suivie par les forces de sécurité intérieure¹⁷.

Le Gouvernement a invité l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à apporter son concours à la réalisation d'une évaluation nationale des capacités, pratiques et procédures de gestion des armes et des munitions, conformément aux normes internationales pertinentes. L'évaluation, qui a eu lieu du

¹⁶ Voir S/2022/119, par. 51.

¹⁷ Conformément à l'instruction ministérielle relative au processus de recrutement dans les forces armées centrafricaines, en date du 14 septembre 2016, une enquête de moralité doit être réalisée par la gendarmerie et un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois doit être fourni dans le cadre de la vérification des antécédents.

5 au 8 avril 2022, donnait suite à une évaluation de base réalisée en 2017¹⁸. Elle a permis de recenser les difficultés et les options en présence pour ce qui est de renforcer davantage le dispositif national de gestion des armes et des munitions.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence C

L'objectif de référence C porte sur la finalisation par le Gouvernement centrafricain d'un protocole relatif à l'enregistrement et à la gestion des armes livrées aux forces armées nationales et aux forces de sécurité intérieure centrafricaines, et sur la mise en place d'un système de réception individuelle des armes et d'un mécanisme permettant l'application de mesures de responsabilité individuelle en cas de perte, de vol ou de détournement d'armes.

Les autorités nationales ont continué de travailler sur de nombreux décrets d'application de la loi n° 20.021 sur le régime général des armes classiques, leurs pièces, composantes, ainsi que de leurs munitions, promulguée par le Président le 7 août 2020. Entre-temps, les autorités nationales ont continué d'appliquer les directives techniques relatives à la vérification des armes et munitions entrant dans le pays et dont l'envoi a été notifié au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine ou approuvé par lui. Ces directives, qui sont appliquées par les autorités nationales depuis 2019, restent le document de référence en attendant la parution du décret sur les transferts, comme envisagé dans ladite loi.

Les autorités nationales ont continué de réfléchir à la forme que prendrait le marquage des armes à l'échelle nationale ainsi qu'au plan national et aux normes de traçage pour les armes appartenant à l'État. Au cours de la visite de l'équipe d'évaluation, les autorités nationales ont précisé que toutes les autorités gouvernementales concernées s'étaient entendues sur la forme que prendrait le marquage à l'échelle nationale et que cela devrait bientôt être avalisé par décret. Les autorités nationales prévoient de lancer en juillet 2022, avec le soutien de l'ONUDC, un projet pilote de marquage de quelque 2 000 armes collectées dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. En 2021, avec le soutien du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et de l'ONUDC, la République centrafricaine a acquis le logiciel et le serveur nécessaires à l'enregistrement des armes, que celles-ci appartiennent ou non à l'État. En outre, deux appareils de marquage et plusieurs kits de tenue de registres ont été livrés par l'ONUDC en juin 2021. L'ONUDC a également formé 26 membres des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure au marquage des armes, en octobre 2021. L'Office est prêt à soutenir davantage les opérations de marquage dans le pays, notamment par l'achat de matériel supplémentaire, sous réserve que les fonds soient disponibles.

Lors de sa visite de l'armurerie du quartier général de la gendarmerie situé au Camp Izamo, à Bangui, l'équipe d'évaluation du Secrétariat a constaté qu'un système de registres nominatifs était en place concernant le retrait et le retour des armes au dépôt. L'équipe d'évaluation s'est également rendue à l'armurerie des forces armées nationales au Camp Kassaï, à Bangui, mais n'a pas pu confirmer si un système semblable était en place, les registres n'étant pas disponibles sur place.

En ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme permettant l'application de mesures de responsabilité individuelle, les autorités nationales ont redit à l'équipe

¹⁸ Pour en savoir plus sur l'évaluation de 2017, voir Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, « Un aperçu de la gestion des armes et des munitions : la République centrafricaine », série d'aperçu des pays, 2020.

d'évaluation qu'en cas de perte ou de vol d'armes, le Code pénal, le Code de justice militaire et les dispositions réglementaires relatives aux sanctions disciplinaires des militaires permettaient l'application de sanctions individuelles¹⁹. Les autorités nationales ont souligné que le Code de justice militaire s'appliquait à tout le personnel en tenue des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure, ainsi qu'aux civils qui travaillaient pour elles, s'ils commettaient de tels actes dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence D

L'objectif de référence D concerne la mise en service de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, principale institution responsable de l'exécution du plan d'action national relatif aux armes légères et de petit calibre.

La Commission a progressé dans la mise en œuvre du plan d'action national, notamment du fait qu'elle a assuré la présidence du Comité de coordination des mécanismes de contrôle et gestion des armes et munitions en République centrafricaine, qui a été créé le 26 février 2021. Des questions telles que la forme que doit prendre le marquage des armes au niveau national, le projet pilote de marquage ainsi que la rédaction des décrets y relatifs et le suivi de leur mise en application sont examinées dans le cadre de ce comité.

La Commission emploie 22 personnes et s'est vu allouer la somme de 220 millions de francs CFA (320 608 dollars) dans le budget national aux fins de l'exécution du plan d'action national²⁰. Le montant alloué sert principalement à financer les dépenses de fonctionnement du bureau et les salaires du personnel. Les activités opérationnelles décrites dans le plan d'action national continuent d'être financées en grande partie par des donateurs internationaux. En 2022, la MINUSCA a aidé la Commission en lui octroyant la somme de 55 millions de francs CFA (88 220 dollars) pour qu'elle organise une campagne visant à sensibiliser la population à la remise volontaire des armes et des munitions²¹.

La Commission nationale prévoit de créer quatre bureaux régionaux en 2022 afin de faciliter la mise en œuvre dans tout le pays du plan d'action national relatif aux armes légères et de petit calibre. Les bureaux seraient créés dans les préfectures où l'autorité de l'État a été rétablie et où les opérations de désarmement et de démobilisation sont terminées.

Le point sur les progrès accomplis au regard de l'objectif de référence E

L'objectif de référence E concerne l'établissement d'un protocole relatif à la collecte, à la destruction ou au transfert aux forces armées centrafricaines et aux forces de sécurité intérieure du pays des armes et munitions en surplus, non enregistrées ou détenues illicitement qui ont été saisies par les autorités centrafricaines.

¹⁹ À titre illustratif, l'article 110 du Code de justice militaire de 2017 prévoit que la perte ou le détournement d'armes, de munitions, de véhicules, de deniers et d'effets et autres objets remis à tout militaire pour le service est passible d'une peine d'emprisonnement de 2 à 20 ans. Si la valeur des objets perdus ou détournés dépasse un certain montant, cette peine peut être portée à perpétuité.

²⁰ En 2021, la Commission s'était vu allouer 148 millions de francs CFA (276 377 dollars).

²¹ Brice Ledoux Saramalet, « Centrafrique : la MINUSCA octroie 55 millions de franc CFA pour appuyer la COMNAT ALPC à lutter contre la prolifération des armes et munitions », Oubangui Médias, 23 février 2022.

Le Comité de coordination des mécanismes de contrôle et gestion des armes et munitions en République centrafricaine n'a pas encore approuvé le projet de protocole qui a été élaboré. Entre-temps, comme mentionné dans ma lettre du 15 juin 2021, les autorités nationales ont continué de suivre les pratiques administratives déjà en place pour gérer la saisie, la collecte, la destruction ou le transfert d'armes.

Début avril 2022, les autorités nationales ont décidé d'autoriser les forces armées nationales à utiliser les armes collectées lors des opérations de désarmement et de démobilisation²². Du 4 avril au 10 mai 2022, le Service de la lutte antimines/la MINUSCA et la cellule de désarmement de l'unité nationale chargée de l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ont vérifié l'état de fonctionnement de quelque 2 400 armes ayant été collectées. À la fin de l'exercice de vérification, 1 648 armes ont été déclarées en bon état et 750 ont été jugées obsolètes. Lors d'une cérémonie officielle tenue le 29 avril 2022 au camp de la MINUSCA à Mpoko, l'unité nationale a remis 1 379 armes en bon état aux forces armées nationales.

Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines/la MINUSCA a également aidé les autorités nationales à éliminer les munitions obsolètes, y compris les munitions collectées auprès des groupes armés, en détruisant 134 579 cartouches de munitions, dont 132 183 cartouches pour armes légères et 2 396 cartouches d'autres types de munitions.

Les autorités nationales ont fait savoir que, en dépit des difficultés rencontrées du fait de la pandémie de COVID-19 s'agissant de la tenue des commissions mixtes bilatérales, la République centrafricaine avait maintenu ses contacts avec les pays voisins. Des représentants des autorités nationales ont rencontré leurs homologues du Congo du 2 au 4 novembre 2021 et du Cameroun le 15 novembre 2021 pour examiner les solutions qui pourraient être mises en place pour assurer la sécurité des frontières et lutter contre la criminalité transfrontalière. Le 27 décembre 2021, le Président a rencontré le Ministre tchadien chargé de la défense, des anciens combattants et des victimes de guerre pour s'entretenir avec lui de la suite donnée à la précédente réunion de la commission bilatérale.

Conclusion

Le Gouvernement a continué de faire des progrès dans la réalisation des objectifs de référence, avec l'aide de la MINUSCA et d'autres partenaires régionaux et internationaux.

Cela dit, de nouveaux progrès sont nécessaires, notamment en ce qui concerne l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Les avancées réalisées dans l'application de la Feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine offrent l'occasion de ramener les groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement dans le giron de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Des progrès supplémentaires sont également nécessaires pour ce qui est de mettre en service un système efficace de gestion des armes et des munitions. Tout en poursuivant l'action qu'elles mènent pour mettre au point le cadre réglementaire y relatif, les autorités nationales devraient faire fond sur le projet pilote de marquage des armes pour mettre en évidence des progrès progressifs rapides.

²² Comme le prévoient les procédures d'approbation mises en place dans le cadre de l'embargo sur les armes, les autorités nationales ont informé de cette décision le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) sur la République centrafricaine.

Il importe de veiller à ce que l’embargo sur les armes, ainsi que les autres sanctions ciblées contre les groupes armés, produise les résultats nécessaires et souhaités, en vue d’améliorer la situation politique et les conditions de sécurité dans le pays. À cet égard, les autorités nationales ont fait part à l’équipe d’évaluation de leurs préoccupations quant à l’augmentation récente de l’utilisation d’engins explosifs par les groupes armés, ainsi qu’à la découverte de mines antipersonnel en République centrafricaine début avril 2022²³. Le Groupe d’experts a un rôle important à jouer pour ce qui est de rendre compte des violations des mesures et d’identifier les voies d’approvisionnement des groupes armés en armes et munitions saisies, ainsi que les fournisseurs et les facilitateurs des transferts illégaux d’armes. Les États de la région ont également un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de mettre un terme aux transferts transfrontaliers illicites d’armes et de munitions à destination des groupes armés, dont des engins explosifs, qui font des victimes parmi les civils, les forces de maintien de la paix et le personnel humanitaire.

²³ Voir également [S/2022/119](#), par. 23.